



Un peu d'histoire...

Bonrepaux est un petit hameau tranquille et paisible entre coteaux et Salat. Pourtant, deux risques identifiés et parfois méconnus peuvent menacer les populations :

- Une rupture de la digue, en cas de forte crue, pourrait avoir de lourdes conséquences liées à la vague soudaine qui se formerait.
- Un affaissement des voûtes de l'ancienne carrière présente des risques pour les biens et les personnes.

Loin de vouloir affoler, le rôle des communes est de régulièrement informer des risques encourus afin de mieux les prévenir. Appuyée sur ces dossiers sensibles par un bureau d'étude et les services de l'État (DREAL, SPEMA)\*, la municipalité vous présente les conclusions des rapports qui viennent de lui être communiqués.



La digue

Les crues de 1999 dans l'Aude, de 2002 et 2003 dans le Sud-Est ont démontré la fragilité de certaines digues de protection contre les inondations et l'aggravation des dommages que

leur rupture peut entraîner.

Si la France n'a pas connu de catastrophe majeure depuis la rupture du barrage de Malpasset en 1959, il n'est toutefois pas rare que des accidents moindres se produisent. Proche de nous, la crue du Gave de Pau de 2013 en est la parfaite illustration.



Inondation du 2/02/1952 - église de Bonrepaux

Construite dans les années 70, la digue de Bonrepaux protège le hameau des crues du Salat qui, avant l'édification de l'ouvrage, était régulièrement inondé. Pour autant, il est important de se souvenir que l'ouvrage nous protège contre les crues de faible importance. Au-delà d'un certain niveau de crue, le Salat contourne la digue et envahit Bonrepaux. La dernière inondation importante date de 1992. L'eau était entrée dans Bonrepaux en amont par la RD 134.

Depuis le décret du 11 décembre 2007 portant sur la sécurité des digues et les obligations des propriétaires d'ouvrages hydrauliques, la Commune a dû engager des études afin de déterminer le niveau de protection de la digue, de s'assurer de la fiabilité de l'ouvrage et d'établir des consignes de surveillance et d'entretien.

Quel risque ?

La visite technique approfondie et l'étude de danger concluent à la nécessité de sensibiliser les populations et les usagers de

la zone protégée par la digue. Ces études concluent également au besoin de confortement de l'ouvrage pour lui permettre de jouer complètement son rôle de protection contre les crues de retour inférieures à trente ans (1 risque sur 30 chaque année).

Il est important de noter que lorsque la digue est en pression et qu'elle est prête à être submergée, les points bas de la ligne de crête peuvent s'éroder rapidement et provoquer une rupture de l'ouvrage.

Les mesures préconisées

Ceci doit conduire la municipalité et la population à respecter un certain nombre de préconisations : En effet, les consignes de surveillance et d'entretien de l'ouvrage préconisent un entretien régulier des berges, le nivellement de la crête de la digue et le traitement du parement en supprimant la végétation invasive et en privilégiant l'installation d'herbacées qui stabilisent le sol. Sur ces points, la Commune a déjà engagé, avec le Sycoserp\*\*, des travaux de dévégétalisation.

Il est également rappelé par le bureau d'étude et les services de l'État que le dépôt de nombreux déchets verts, étouffe la végétation, laissant le sol à nu et particulièrement fragilisé en cas de crue. Ces dépôts sont de toute façon interdits au titre du code de l'environnement.



dépôt sauvage de déchets verts

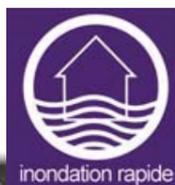
Ce premier train de mesures est à notre portée à moindre frais pour la Commune. Il s'agit simplement que chacun observe un comportement citoyen.

Des panneaux rappelant l'interdiction de dépôt seront installés cette année. Enfin, afin d'éviter tout accident, le Maire a pris un arrêté municipal interdisant l'accès au pré commun de Bonrepaux en cas de crue d'un niveau « alerte orange ».

\* DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

SPEMA : Service de Police de L'Eau et des Milieux Aquatiques

\*\* SYCOSERP : SYndicat COuserans SERvice Public. Ce syndicat est en charge de l'entretien de la végétation des berges et du lit des rivières.



L'ancienne carrière de Gypse

Dans la nuit du 29 au 30 août 2012, un effondrement d'une partie de la voûte de l'ancienne carrière de gypse du « Tucau-Barbut » a été à l'origine de l'expulsion d'une quantité importante d'eau contenue dans les galeries souterraines. Une coulée de boue, chargée de matériaux rocheux, de végétaux ainsi que de blocs de béton provenant des anciennes installations de la carrière a emprunté le lit du ruisseau du Barbut avant de se répandre sur le chemin jusqu'au hameau de Bonrepaux.

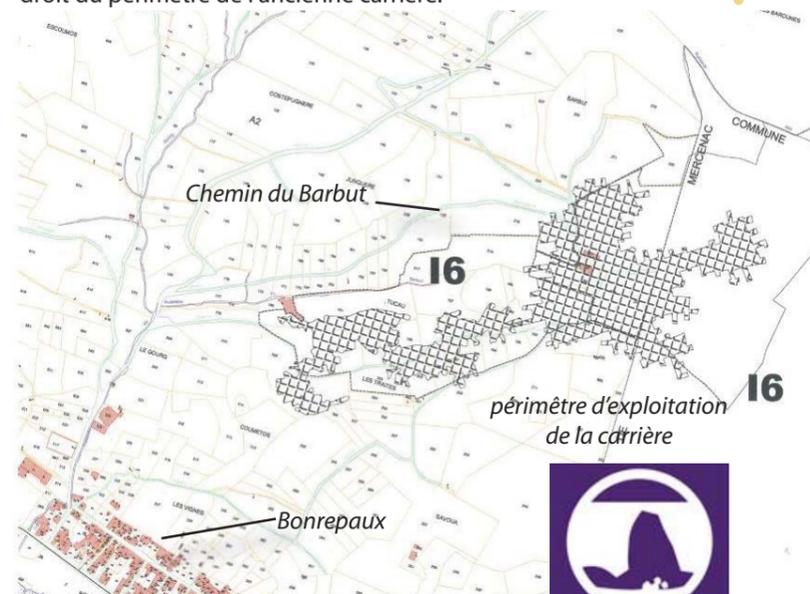
Par chance, les dégâts furent limités aux ravinelements ayant impacté le chemin communal. Seules deux foyers ont dû déclarer un sinistre à leur assurance et aucune victime ne fut à déplorer.

La municipalité avait, dès le lendemain, alerté les services de l'État afin qu'un diagnostic des risques encourus soit établi. Le rapport d'expertise réalisé par le BRGM\* nous a été remis le 28 avril 2015 et fait ressortir les points suivants :

- L'état des carrières les plus anciennes laisse à penser que de nouveaux effondrements de terrain peuvent survenir potentiellement dans les prochains mois.
- Une grande partie des galeries est inondée et les niveaux inférieurs ne peuvent plus absorber.
- Cet ennoyage prolongé entraîne une dégradation des piliers qui les rapproche inexorablement de leur seuil de rupture.
- L'effondrement de terrain qui s'ensuivrait, s'il se situait dans la partie sud ou centrale, provoquerait un phénomène potentiellement comparable à celui d'août 2012.

Venu spécialement à la fin du printemps, le Sous-préfet de Saint-Girons a pu prendre la mesure des enjeux et nous a assuré de sa mobilisation. En effet, les services de l'État envisagent actuellement les mesures à prendre pour une sécurisation très rapide du site.

Il convient aujourd'hui d'en rappeler la dangerosité. Un arrêté municipal (AM n° 2013-04) prononce l'interdiction d'accès au droit du périmètre de l'ancienne carrière.



Les carrières et les plâtrières de Bonrepaux

Pendant plus de deux siècles, le gypse triasique de Bonrepaux fut exploité. D'abord en bordure du village, à hauteur du cimetière, par le biais de fronts de tailles et de puits coniques s'évasant vers le bas sur les parois desquels étaient taillés des escaliers.

A cette époque, et jusqu'à l'après-guerre, le gypse était transformé sur place, dans les plâtrières de Bonrepaux. Aujourd'hui, au cœur du hameau, la rue des Plâtrières témoigne de ce passé.



Dans un second temps, à partir de 1910, l'exploitation fut réalisée en souterrains en remontant le Tucau jusqu'au Barbut. La carrière, exploitée par abattage à l'explosif, a été creusée en galeries, avec des piliers de soutènement des voûtes.

Dans la zone d'exploitation la plus récente, un maillage de galeries de 8 mètres de large séparées les unes des autres par une distance de 12 mètres (largeur des piliers), présenterait des hauteurs de voûtes de 6 à 10 mètres. Ces galeries se trouvent entre 25 et 45 mètres sous le niveau du sol.

Dans cette zone, la dernière exploitée, le taux de défruite-ment (proportion de minerai exploité) est de 65%.



Coulée de boue d'août 2012- L'écorce des arbres a été arrachée sur plus d'un mètre de haut

\* BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Le BRGM est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

réf : Garnier C. (2012) - Diagnostic de risques suite à un effondrement de terrain survenu le 29 août 2012 au droit d'une carrière au lieu dit «Tucau», commune de Prat-Bonrapaux (09). Rapport BRGM/RP-61655-FR 28 p., 18 fig.





# Risques à Bonrepaux...

## Un mot d'ordre : Prévention

A Prat-Bonrepaux, le risque d'inondation est de deux ordres : Inondation lente et inondation rapide en cas de rupture de la digue.

En cas de montée des eaux, quelle attitude adopter ? Quels sont les bons gestes ? Les bons réflexes ?

Une fois les eaux retirées, d'autres questions surviennent : peut-on boire l'eau du robinet ? Comment nettoyer sa maison...

### Limiter les risques en cas d'inondations

Lorsque l'eau monte, plusieurs dangers pour la santé apparaissent. Adopter les bons comportements permet de mieux y faire face.

Limiter les accidents chez soi

**Coupez le gaz, le chauffage, l'électricité** pour éviter tout risque d'explosion ou d'électrocution et n'utilisez plus les équipements électriques tels que les ascenseurs. Placez les produits toxiques en hauteur afin de limiter les risques de déversement.

Eviter noyade et contusion

Pour éviter tout risque de noyade et de contusion, restez à l'intérieur, si possible à l'étage ou en hauteur.

N'évacuez qu'en cas de grand danger. Les secours sauront vous trouver si vous restez chez vous.

**N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge à la crèche ou à l'école.** Ne prenez pas votre voiture, ce n'est pas un abri.

Faire face à l'isolement

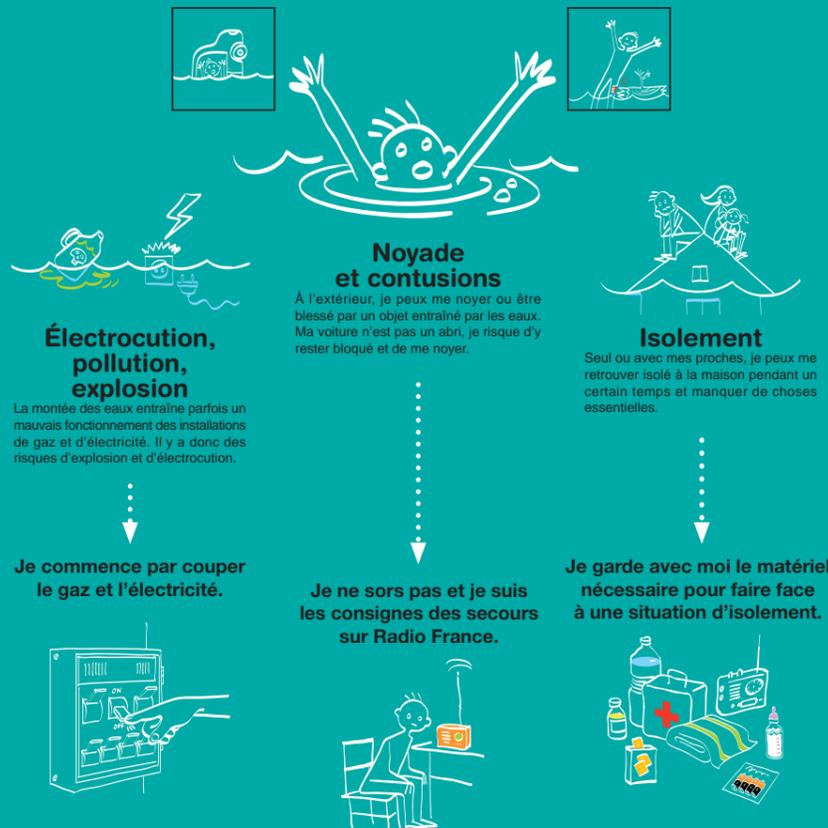
Gardez avec vous le matériel nécessaire : réserve d'eau et d'aliments, vêtements chauds et couvertures, **radios** et lampe de poche équipées de piles, médicaments, papiers importants, doudous des enfants...

S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans votre entourage, pensez à prévenir la mairie qui saura faire le nécessaire.



# En cas d'inondation

Lorsque l'eau monte, je peux être exposé à plusieurs risques pour ma santé.



# Après l'inondation

Après une inondation, ma maison peut être en mauvais état. Au-delà du choc, regagner mon domicile peut présenter des risques pour ma santé.



Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.



## Une balayeuse municipale

Un outil polyvalent...

Au début de cette année, la municipalité a procédé à l'acquisition d'une balayeuse multifonctions.

Cet engin devrait nous permettre de traiter en prévention une partie du désherbage qui, nous le rappelons, ne pourra plus être traité avec des produits phytosanitaires.

Dotée d'une aspiration déportée, la balayeuse permettra un ramassage bien plus performant des feuilles à l'automne.

Un groupe de haute pression embarqué permettra également de procéder au besoin à des nettoyages « au karcher » en tout point du village.

Profitant d'une occasion exceptionnelle, notre Commune n'aura déboursé « que » 14 000 € pour l'achat de ce matériel. Une formation spécialisée est prévue pour les agents du service technique début septembre.

A partir de là, nous serons en ordre de marche pour un entretien plus régulier, plus performant et moins fastidieux des rues de notre village.



## Ils ont besoin de VOUS...

De qui s'agit-il ?

De Pratéens qui reposent dans les cimetières de Prat et de Bonrepaux et dont les familles trop éloignées ou disparues n'assurent plus l'entretien de la sépulture familiale.

Notre Municipalité attentive au respect de la mémoire des morts et à l'environnement des cimetières demande à ses agents techniques d'intervenir régulièrement pour que des herbes trop hautes n'offrent pas un « aspect d'abandon ». Mais pour l'entretien des tombes, des caveaux, les seuls propriétaires de concession sont concernés par la réglementation.

L'objectif de la Municipalité est de remédier à certains cas d'abandon. Ceci nécessite une recherche de propriétaires, une démarche de signalisation est donc mise en vigueur.

Une petite affichette invitera toute personne susceptible de donner des renseignements à se faire connaître en Mairie.

Votre participation à la tenue de ce lieu de mémoire et de recueillement permettra à la Mairie de correspondre avec un propriétaire de concession ou à défaut de poursuivre la recherche pour la bonne gestion des concessions.



## Fête de la Sainte Madeleine

L'union des commerçants assure la fête

### Fête de la Ste Madeleine DIMANCHE 19 JUILLET

#### CAFE GOTTERO

11H30 Apéritif concert

Repas sur place

Réservation 05 61 96 66 56

#### PLACE DE LA POSTE

15H Concours de pétanque

doublettes en 4 parties

150€ de prix + mises + coupes

18H Apéritif concert

avec les pizzas de Chris

animé par « La pompe à Gadjo »

Organisée par l'Union des commerçants de Prat-Bonrepaux

## Cérémonie d'accueil

Bienvenue aux nouveaux Pratéens

Le vendredi 18 septembre prochain, le conseil municipal organise une petite réception pour l'accueil des nouveaux Pratéens. Cet événement sera l'occasion de souhaiter la bienvenue à ceux qui ont choisi notre village pour y vivre.

Une présentation de l'histoire du village, des informations pratiques, la rencontre avec les acteurs publics, économiques et associatifs, un tour d'horizon des projets communaux et une présentation des activités culturelles et de loisirs du territoire sont au programme.

Pour cette première cérémonie, les nouveaux résidents arrivés depuis janvier 2014 sont conviés. Pour confirmer votre présence, merci de contacter le secrétariat avant le vendredi 11 septembre au 05 61 96 60 57.

## Une journée pour ma commune

La 2ème journée citoyenne en préparation

Après le succès de la première journée citoyenne en novembre dernier, les élus et les associations partenaires travaillent actuellement à l'organisation de la seconde édition qui devrait avoir lieu à la même période que la précédente, courant novembre.

Une opération de réouverture d'un chemin rural sera au programme ainsi qu'un chantier d'aménagement d'espace public au coeur du village.

Nous vous donnons déjà rendez-vous pour cette journée qui se verra utile, citoyenne et conviviale.

